



Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Le Président

Evry, le 25 JUIN 2018

Monsieur le Président,

J'ai reçu votre lettre circulaire signée par vos adhérents. Elle appelle de ma part les observations suivantes :

La réduction de la mortalité et des accidentés de la route est un objectif largement partagé par tous. Des mesures radicales comme la multiplication des radars et des contrôles ont permis de réduire très sensiblement la mortalité routière. Il faut s'en féliciter et poursuivre les efforts et la pédagogie.

Le gouvernement a souhaité diminuer, à partir du 1^{er} juillet, la vitesse de 90 km/h à 80km/h sur les routes secondaires sans séparation de voies. En Essonne, plus de 800 km de route départementale sont visés par cette limitation.

Je partage votre constat que cette mesure n'a pas été concertée avec les gestionnaires des routes. En Essonne, la grande majorité des accidents ne sont pas liés au dépassement de la vitesse autorisée mais à des erreurs de trajectoires (endormissement, téléphone...), à des manœuvres non autorisées ou aux conditions météorologiques... Je crains que la réduction de la vitesse autorisée n'atteigne pas l'objectif annoncé de sauver entre 200 et 400 vies par an. En outre, en zone dense l'impact sur la vitesse réelle sera faible du fait de la saturation fréquente des axes routiers. En revanche, les temps de parcours risquent effectivement d'être sensiblement augmentés dans les zones rurales du sud Essonne.

Depuis 2015, j'ai souhaité mener une action vigoureuse en matière de voirie dans deux directions : la sécurité et la fluidité. Afin d'améliorer la sûreté des routes, le Département de l'Essonne s'engage pleinement dans l'amélioration et l'entretien du réseau routier. Plus de 12M€/an sont investis pour la rénovation des voies départementales. La création du rond-point de la rose des vents situé à la sortie d'Étampes à l'intersection entre la RD 721 et la RD63 et l'installation de divers équipements sécurité sur la RD 26 entre Lisses et Vert-le-Grand sont des exemples concrets de l'implication des élus départementaux en faveur de la sécurité routière.

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil départemental

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry cedex

Tél : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr

CAB-BL-EDS